

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 13 décembre 2016 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Bertrand Lefebvre, Roger Côté, Don Monahan, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Réal Leclerc et mesdames Marie-Josée Beaupré, Claire Messier et Louise Forest.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif de la MRC Les Moulins.

10 638-12-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 639-12-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points 10, 18, 21 et 26 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2016
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 7 décembre 2016
5. Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2016
6. Liste des chèques émis au mois de novembre 2016
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement
10. Demandes de dérogation - **Retiré**
11. Demande au comité de transition – Service supplémentaire et gratuité des services à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour la Fête nationale
12. Mandat - Services professionnels en ressources humaines pour les employés du service du transport
13. Achat de paniers à rebuts avec couvercles pour les abribus

14. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation de cinq (5) abribus et de cinq (5) bancs pour abribus
15. Achat de sept (7) postes informatiques
16. Versement aux municipalités de l'excédent de l'exercice de l'année 2016 relativement au transport en commun et au transport adapté
17. Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau
18. Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins - **Retiré**
19. Adoption du Règlement numéro 96-2 amendant le règlement numéro 96 afin de modifier l'article 8 relatif aux modalités de paiement des quotes-parts pour le transport en commun et pour le transport adapté
20. Adoption du Règlement numéro 132-1 amendant le règlement intitulé « *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins* »
21. Mandat - Services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du *Vivre ensemble interculturel* en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) - **Retiré**
22. Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016
23. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Aminate dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
24. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Uniatox dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
25. Autorisation de procéder à un appel d'offres public en vue de l'octroi du contrat d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018
26. Nomination des membres du comité administratif de la MRC Les Moulins - **Retiré**
27. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2017
28. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour l'année 2017
29. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2017

30. Autorisation de paiement à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée dans le cadre des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche (certificat de paiement #3)
31. Demande d'appui de la MRC de L'Assomption - Agrandissement du périmètre métropolitain
32. Mandat - Services professionnels pour les fins d'accompagnement de la MRC Les Moulins dans le cadre de discussions avec les ministères concernés relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
33. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)
34. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 6 décembre 2016
35. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Demande d'exclusion de la zone agricole permanente d'une partie du lot 4 519 628 pour boucler le réseau routier au niveau du boulevard Marcel-Therrien
36. Approbation du constat d'infraction numéro 0000471 de la Ville de Terrebonne au règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2-1 de la MRC Les Moulins pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
37. Autres sujets
  - 37.1 Autorisation de paiement à l'entreprise IDL Experts Conseils – Honoraires professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)
  - 37.2 Assurances collectives – Renouvellement
38. Période de questions
39. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 640-12-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2016

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 641-12-16 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 7 décembre 2016

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 7 décembre 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 642-12-16 Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2016

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 276 000,90\$ pour le mois de décembre 2016, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Décembre 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-119 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 23 730,60\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 643-12-16 Liste des chèques émis au mois de novembre 2016

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2016, pour un montant de 2 606 792,12\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Novembre 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-120 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 263,61\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de novembre 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 644-12-16 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Décembre 2016* »).

ADOPTÉE

10 645-12-16 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité de transport du 13 décembre 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 646-12-16 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du 13 décembre 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 647-12-16 Demande au comité de transition – Service supplémentaire et gratuité des services à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour la Fête nationale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service pour la Fête nationale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important d'offrir la gratuité des services internes de transport collectif sur son territoire à l'occasion de la Fête nationale ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 est en place et que la présente résolution est assujettie à l'approbation dudit comité ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au comité de transition sur la mise œuvre du projet de loi 76, d'autoriser l'ajout de 3,55 heures de service pour la Fête nationale, pour un montant de 373,89\$.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 d'autoriser la gratuité des services internes de transport en commun et adapté pour la Fête nationale, et ce, à partir de 17h00, le 23 juin 2017, jusqu'à 3h00 le 25 juin 2017.

QUE l'effet de la présente résolution soit et est conditionnel à l'approbation du comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76.

ADOPTÉE

10 648-12-16 Mandat - Services professionnels en ressources humaines pour les employés du service du transport

CONSIDÉRANT l'arrivée prochaine de la nouvelle gouvernance en transport, les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de donner un mandat pour des services professionnels en ressources humaines pour les employés du service du transport ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Groupe Humanova datée du 12 décembre 2016, au montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Groupe Humanova datée du 12 décembre 2016, au montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels en ressources humaines pour les employés du service du transport en vue de l'arrivée prochaine de la nouvelle gouvernance en transport.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-121 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 649-12-16

Achat de paniers à rebuts avec couvercles pour les abribus

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaitent procéder à l'achat de trois (3) paniers à rebuts avec couvercles pour trois (3) abribus et de treize (13) couvercles pour des paniers à rebuts déjà en place;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Tessier Récréo-Parc datée du 1<sup>er</sup> décembre 2016, au montant de 4 013,00\$, excluant les taxes, ainsi que les frais d'installation et de livraison pour l'achat des paniers à rebuts et couvercles susmentionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Tessier Récréo-Parc, datée du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au montant de 4 013,00\$, excluant les taxes, les frais d'installation et de livraison pour l'achat de trois (3) paniers à rebuts avec couvercles et de treize (13) couvercles pour des paniers à rebuts déjà en place, soit acceptée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, ladite somme sur réception de la facture et après l'installation.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-122 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 013,00\$, excluant les taxes et les frais d'installation et de livraison, poste budgétaire 2370-720, « *Acquisition de mobilier urbain* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 650-12-16

Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation de cinq (5) abribus et de cinq (5) bancs pour abribus

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 384-05-16, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'achat et l'installation notamment, de dix (10) abribus et de treize (13) paniers à rebuts;

CONSIDÉRANT QUE le CRT Lanaudière a procédé à l'achat de cinq (5) abribus incluant cinq (5) bancs pour abribus;

CONSIDÉRANT la facture numéro 4068 transmise par le CRT Lanaudière au montant de 42 483,19\$ incluant la TVQ, pour les achats susmentionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière la somme de 42 483,19\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de cinq (5) abribus incluant (5) bancs pour abribus, le tout conformément à la facture numéro 4068 transmise par le CRT Lanaudière à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-123 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 42 483,19\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-720, « *Acquisition de mobilier urbain* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 651-12-16 Achat de sept (7) postes informatiques

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins pour l'acquisition de sept (7) postes informatiques ;

CONSIDÉRANT les soumissions de l'entreprise Amérix datée du 3 novembre et du 5 décembre 2016, pour l'achat de sept (7) postes informatiques incluant les équipements requis, au montant de 6 827,00\$, excluant les taxes et les frais PayPal ainsi que les frais de préparation, de transport et d'installation ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise InfoConcept LC datée du 5 décembre 2016, au montant de 1 085,00\$, excluant les taxes et les frais PayPal, pour l'achat de la suite Microsoft Office 2016 OBNL ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les soumissions de l'entreprise Amérix datée du 30 novembre et du 5 décembre 2016, pour l'achat de sept (7) postes informatiques incluant les équipements requis au montant de 6 827,00\$, excluant les taxes et les frais PayPal ainsi que les frais de préparation, de transport et d'installation, soient et sont acceptées et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur réception de la facture et lorsque lesdits postes informatiques seront installés.

QUE la soumission de l'entreprise InfoConcept LC datée du 5 décembre 2016, pour l'achat de la suite Microsoft Office 2016 OBNL, au montant de 1 085,00\$, excluant les taxes et les frais PayPal, soit et est acceptée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur réception de la facture et lorsque la suite Microsoft Office 2016 OBNL aura été installée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-124 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 912,00\$, excluant les taxes ainsi que les frais de préparation de transport et d'installation, poste budgétaire 2920-750, « *Acquisition équipement informatique* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 652-12-16 Versement aux municipalités de l'excédent de l'exercice de l'année 2016 relativement au transport en commun et au transport adapté

CONSIDÉRANT l'excédent de l'exercice de l'année 2016 relativement au transport en commun et au transport adapté;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux villes de Mascouche et Terrebonne l'excédent de l'exercice de l'année 2016 relativement au transport en commun et au transport adapté.

ADOPTÉE

10 653-12-16 Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins exerce sa compétence en matière de cours d'eau, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de la MRC Les Moulins affecte la somme que le conseil juge appropriée pour les fins de l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année en cours, la MRC Les Moulins a avancé les dépenses reliées à sa compétence en matière de cours d'eau ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à facturer aux municipalités locales, les dépenses reliées à l'exercice de sa compétence en matière de cours d'eau, toute intervention dans les cours d'eau effectuée par la MRC étant assumée par la municipalité où se situe une telle intervention.

ADOPTÉE

10 654-12-16 Adoption du Règlement numéro 96-2 amendant le règlement numéro 96 afin de modifier l'article 8 relatif aux modalités de paiement des quotes-parts pour le transport en commun et pour le transport adapté

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 622-11-16, un avis de motion a été donné pour l'adoption du règlement numéro 96-2 amendant le règlement numéro 96 afin de modifier l'article 8 du règlement numéro 96 relatif aux modalités de paiement des quotes-parts pour le transport en commun et pour le transport adapté ;



Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 96-2 intitulé « *Règlement numéro 96-2 amendant le règlement numéro 96 afin de modifier l'article 8 relatif aux modalités de paiement des quotes-parts pour le transport en commun et pour le transport adapté* ».

L'objet de ce règlement est de modifier l'article 8 du règlement numéro 96 afin de modifier les modalités de paiement des quotes-parts pour le transport en commun et pour le transport adapté.

ADOPTÉE

10 655-12-16

Adoption du Règlement numéro 132-1 amendant le règlement intitulé « *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins* »

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, imposait aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins du 10 octobre 2012, le conseil a adopté le *Règlement numéro 132 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins* en respectant toutes les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (Projet de loi 83)* entrée en vigueur le 10 juin 2016, intègre l'article 16.1 dans la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* entraîne l'obligation, pour les municipalités, de modifier leur code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'interdire les annonces lors d'activités publiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le *Règlement numéro 132 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins*;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par le préfet et que le projet règlement a été présenté à la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché et publié le 30 novembre 2016, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été transmise pour consultation aux employés(es) le 24 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil de la MRC Les Moulins au moins deux (2) jours juridiques francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 132-1 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 132 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins afin de tenir compte de l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* », lequel interdit à tout employé de la MRC les Moulins de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

10 656-12-16

Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit produire un rapport annuel d'activités et le déposer sur son site internet et le transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté et déposé sur le site internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

QUE copie de la présente résolution et le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016 soit et est transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

10 657-12-16 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l’organisme Aminate dans le cadre du Plan d’action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l’Entente entre le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le Plan d’action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l’Entente entre le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l’entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les activités identifiées « AMINATE » dans le Plan d’action Mobilisation Diversité MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l’Entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les activités identifiées « AMINATE » dans le Plan d’action Mobilisation Diversité MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 658-12-16 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l’organisme Uniatox dans le cadre du Plan d’action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l’Entente entre le ministère de l’immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le Plan d’action du Programme Mobilisation Diversité adopté conformément à l’Entente entre le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l’entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et l’organisme Uniatox pour les activités interculturelles de partage et de découvertes culinaires identifiées dans le Plan d’action Mobilisation Diversité MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l’Entente entre la MRC Les Moulins et l’organisme Uniatox pour les activités interculturelles de partage et de découvertes culinaires identifiées dans le Plan d’action Mobilisation Diversité MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 659-12-16 Autorisation de procéder à un appel d'offres public en vue de l'octroi du contrat d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres public en vue de l'octroi du contrat d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public en vue de l'octroi du contrat d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE

10 660-12-16 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et qu'ainsi, les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à la CARA;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2017, au montant de 300,00\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-125 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 661-12-16 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours du Québec (AGRCQ) pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de renouveler l'adhésion de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de madame Amélie Parmentier à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la cotisation annuelle, au montant de 150,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-126 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 662-12-16

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ), la cotisation annuelle de madame Chantal Laliberté, au montant de 418,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-127 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 418,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 663-12-16

Autorisation de paiement à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée dans le cadre des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche (certificat de paiement #3)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) par la résolution numéro 10 529-09-16 pour effectuer des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 26916 datée du 5 décembre 2016, au montant de 5 118,58\$, incluant les avis de changement numéros 2, 4 et 6, les taxes et la retenue de 10%, relativement aux travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 5 décembre 2016 de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins, au montant de 5 118,58\$ (incluant les avis de changement numéros 2, 4 et 6, les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 3, relativement aux travaux susmentionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Lavallée et Frères (1959) Ltée, la somme de 5 118,58\$ (incluant les avis de changement numéros 2, 4 et 6, les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 3, relativement aux travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 5 décembre 2016 de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », les certificats de disponibilité de crédit n° 2016-89 ayant déjà été émis

ADOPTÉE

10 664-12-16

Demande d'appui de la MRC de L'Assomption – Agrandissement du périmètre d'urbanisation

CONSIDÉRANT la fermeture définitive, en 2014, du plus gros employeur privé du territoire de la MRC de L'Assomption, soit l'usine Electrolux, éliminant du même coup plus de 1 300 emplois directs;

CONSIDÉRANT QUE le répertoire des établissements d'Emploi-Québec relève, pour l'année 2015, un bouleversement majeur de la situation amorcée par la fermeture de l'usine d'Electrolux et précisant ainsi une perte de l'ordre de 6 273 emplois dans la structure locale de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT la quasi-pénurie de terrains disponibles au développement dans l'ensemble du territoire de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a coordonné un ensemble de mesures d'ordre social et de formation auprès des ex-travailleurs d'Electrolux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption, en collaboration avec le Gouvernement du Québec, a élaboré un plan de relance économique dont les premières réalisations ont favorisé la mise en place d'éléments très concrets pour leur territoire, ainsi que pour les territoires des autres MRC Lanaudoises;

CONSIDÉRANT QU'un de ces éléments touche particulièrement la MRC Les Moulins, à savoir l'accréditation de Centre collégial de transfert technologique (CCTT) en design industriel pour la constituante de Terrebonne du Cégep régional de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le plan de relance nécessite, à moyen et à long termes, la réalisation d'éléments structurants, ainsi que de mettre en œuvre la vision élaborée afin de freiner la spirale de décroissance des emplois sur le territoire de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE la vision s'articule autour de cinq (5) grands chantiers, lesquels sont :

1. Favoriser la croissance des entreprises déjà présentes sur notre territoire par le biais de notre organisme local de développement économique. (CIENOV);
2. Requalifier et optimiser les espaces actuels à vocation économique;
3. Mettre en place un pôle d'excellence intégré à la dynamique économique métropolitaine en bioproduits végétaux et en agro-efficience (CIEBIO);
4. Mettre en place un pôle d'excellence intégré à la dynamique économique métropolitaine en commerce intelligent et en technologies expérientielles (CIETECH);
5. Créer un parc d'affaires régional voué à l'accueil d'entreprises principalement issues du processus de croissance endogène au cœur du plan de relance.

CONSIDÉRANT QUE la création d'un parc d'affaires régional constituerait le vecteur essentiel au déploiement de l'ensemble du grand plan de relance étant donné que l'ensemble des chantiers y est rattaché de façon directe;

CONSIDÉRANT que la création de ce nouvel espace économique, de l'ordre de près de 3,5 millions de pieds carrés constructibles en zone agricole, requiert diverses démarches;

CONSIDÉRANT QUE la situation exceptionnelle qui prévaut dans la MRC de L'Assomption au niveau de l'emploi, jumelée à leur pénurie d'espace pourraient justifier une autorisation dans le cadre du critère 1.6.2 du PMAD de la CMM;

CONSIDÉRANT la lettre du directeur général, monsieur Joffrey Bouchard, datée du 28 novembre 2016, laquelle lettre sollicite l'appui de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la MRC L'Assomption dans le cadre de sa demande auprès de la CMM puisque le besoin d'un nouvel espace économique est basé essentiellement sur leurs besoins de croissance endogène et non sur une stratégie d'attraction d'entreprises de l'extérieur et que cette demande, de la MRC L'Assomption, ne s'inscrit pas dans une compétition métropolitaine avec, entre autres, le territoire de la MRC Les Moulins qui dispose actuellement d'espaces disponibles à cette fin.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de L'Assomption et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉE

10 665-12-16

Mandat - Services professionnels pour les fins d'accompagnement de la MRC Les Moulins dans le cadre de discussions avec les ministères concernés relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat pour les fins d'accompagnement de la MRC Les Moulins dans le cadre de discussions avec les ministères concernés relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 9 décembre 2016 de la firme Fondasol, au montant de 18 840,00\$, excluant les taxes pour les services professionnels susmentionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Fondasol pour les fins d'accompagnement de la MRC Les Moulins dans le cadre de discussions avec les ministères concernés relativement aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, pour un montant de 18 840,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels de ladite firme datée du 9 décembre 2016.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-128 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 18 840,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 666-12-16

Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT QU'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, deux (2) postes de représentants des producteurs agricoles seront à combler au comité consultatif agricole (CCA) puisque le mandat de monsieur Pascal Mathieu et de madame Nicole Beauregard se terminera le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.3 dernier alinéa de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'UPA doit fournir une liste contenant un nombre de noms qui est égal au moins élevé entre le double du nombre minimal de membres du comité qui doivent être choisis parmi les personnes visées au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa et le total des producteurs agricoles, au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*, qui résident sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a transmis à l'UPA, une lettre datée du 16 novembre 2016, expliquant qu'afin de se conformer à la Loi, l'UPA devait soumettre quatre (4) noms de producteurs agricoles habilités à siéger au comité consultatif agricole (CCA) afin de permettre au conseil de la MRC de les nommer par résolution à la séance du 13 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'UPA a soumis quatre (4) noms de producteurs agricoles ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nicole Beauregard et monsieur Pascal Mathieu soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentant des producteurs agricoles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans.

ADOPTÉE



10 667-12-16 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 6 décembre 2016

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal du comité consultatif agricole tenue le 6 décembre 2016 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

10 668-12-16 Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Demande d'exclusion de la zone agricole permanente d'une partie du lot 4 519 628 pour boucler le réseau routier au niveau du boulevard Marcel-Therrien

CONSIDÉRANT le décret adopté par le gouvernement du Québec établissant la zone agricole permanente de la Ville de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la limite de la zone agricole permanente, telle qu'établie par le décret précédemment mentionné, a pour effet d'inclure le lot 4 519 628 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, à l'intérieur de ladite zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la trame du développement du secteur Est de la Ville de Terrebonne s'est diversifiée au cours des dernières années par l'ajout d'un hôpital régional et par la présence d'une gare de train de banlieue ;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Marcel-Therrien est une voie publique en impasse ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de ces nouvelles installations, le prolongement du boulevard Marcel-Therrien s'avère maintenant essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE le bouclage des boulevards Marcel-Therrien et Pierre-Le Gardeur assurerait une couverture du territoire plus efficace en terme de mesures d'urgence, soit la couverture policière et la couverture du service incendie ;

CONSIDÉRANT le plan réalisé par monsieur Normand Fournier, arpenteur-géomètre, dans son dossier 23089, minute 24655, démontrant la superficie et l'emplacement du projet faisant l'objet de la demande d'exclusion ;

CONSIDÉRANT QU'il y n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de cette municipalité et hors de la zone agricole pour satisfaire à cette demande bien particulière ;

CONSIDÉRANT QUE le site constitue le seul endroit disponible pour la réalisation du projet et qu'il représente le site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie en demande est située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation identifié au schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins ainsi qu'à l'intérieur de la zone agricole permanente et qu'une demande d'exclusion est par conséquent nécessaire ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité, en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et avec l'appui de la MRC, peut faire une demande pour exclure des lots de la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne désire se porter requérante dans le dossier de demande d'exclusion à être présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire en titre, soit la compagnie « Développements CPM » représentée par monsieur Paolo Mori, autorise, par procuration, la démarche d'exclusion agricole initiée par la Ville de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deveau Avocats a été mandatée à l'effet de déposer ladite demande d'exclusion au nom de la Ville auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT la recommandation CE-2016-1099-REC du 31 août 2016 du comité exécutif de la Ville de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne via sa résolution portant numéro 432-09-2016 demande à la MRC Les Moulins d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole permanente déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet susmentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions des documents complémentaires et aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif agricole émise le 6 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT les critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins émette une recommandation favorable à l'égard de la demande d'exclusion de la zone agricole permanente d'une partie du lot 4 519 628, telle qu'identifiée sur le plan réalisé par monsieur Normand Fournier, arpenteur-géomètre, dans son dossier 23089, minute 24 655, démontrant la superficie et l'emplacement du projet faisant l'objet de la demande d'exclusion, le tout afin de permettre le bouclage des boulevards Marcel-Therrien et Pierre-Le Gardeur.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), à la Ville de Terrebonne ainsi qu'à Me Catherine Fafard de la firme Deveau Avocats.

ADOPTÉE

10 669-12-16 Approbation du constat d'infraction numéro 0000471 de la Ville de Terrebonne au règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2-1 de la MRC Les Moulins pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT le constat d'infraction numéro 0000471 de la Ville de Terrebonne au règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2-1 de la MRC Les Moulins, daté du 7 décembre 2016, pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le constat d'infraction numéro 0000471 de la Ville de Terrebonne au règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2-1 de la MRC Les Moulins, daté du 7 décembre 2016, pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soit trouvé conforme et en conséquence approuvé, la MRC Les Moulins se réservant tous ses droits et recours si requis.

ADOPTÉE

10 670-12-16 Autorisation de paiement à l'entreprise IDL Experts Conseils – Honoraires professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'entreprise IDL Experts Conseils, par la résolution numéro 10 554-10-16, pour des services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

CONSIDÉRANT la facture datée du 12 décembre 2016 pour la prestation de service pour la période du 18 octobre au 12 décembre 2016, au montant de 10 700,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise IDL Experts Conseils, la somme de 10 700,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 10 554-10-16 à ladite entreprise pour des services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-94 ayant déjà émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 554-10-16.

ADOPTÉE

10 671-12-16 Assurances collectives – Renouvellement

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9990-06-15, le conseil de la MRC Les Moulins a adjugé le portefeuille d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.2 du *Code municipal du Québec*, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excède pas cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur SSQ Groupe financier a déposé les conditions de renouvellement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des conditions par monsieur Francis Taillefer, conseiller en assurance et rentes collectives pour la firme GFMD expert conseil en avantages sociaux, celles-ci s'avèrent avantageuses ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle le portefeuille des assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins avec l'assureur SSQ Groupe financier, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, selon les taux proposés pour l'année 2017, lesquels génèrent une augmentation de 10,03%.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Henri, citoyen de Mascouche, questionne concernant les points 28, 29 et 30 de l'ordre du jour. Monsieur Cantin, citoyen de Mascouche, s'informe concernant le dossier de l'aérodrome de Mascouche. Le préfet souhaite à tous un joyeux Noël et une bonne année.

10 672-12-16 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier